

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1419

AMENDEMENT

présenté par
M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain,
M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et
M. Thierry

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Économie »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	40 000 000
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégies économiques	40 000 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2026 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'affecter un budget de 40 millions d'euros aux structures de l'économie sociale et solidaire, compte-tenu de leur rôle essentiel dans la transformation écologique, sociale et démocratique de notre économie.

La stagnation et la faiblesse des moyens dédiés par l'État au développement transversal de l'ESS dans le programme 305 du budget de l'État dans un contexte d'inflation qui fragilise durement les modèles de l'ESS, ne sont pas à la hauteur des potentialités de ce mode d'entreprendre. Le budget Barnier avait fixé le budget d'ESS à 16,8 millions d'euros, ce nouveau budget entérine une chute drastique des moyens à 12,3 millions d'euros, soit une diminution de 54 % par rapport au montant voté par les parlementaires dans le cadre du PLF 2025 ; un contre-sens au regard des besoins des acteurs de l'ESS qui sont immenses compte-tenu des défaillances en chaîne dans les territoires.

Pourtant les structures de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle déterminant dans la transition économique et sociale des territoires, en apportant des solutions innovantes écologiquement et socialement. Tant par leur modèle démocratique coopératif que par leurs missions d'intérêt général elles contribuent à développer le lien social, lutter contre le gaspillage des ressources, rendre accessibles à tous des services de première nécessité, etc. Elles contribuent ainsi à construire des territoires plus résilients où chacun peut vivre dignement. Pour engager les transitions nécessaires, l'ESS doit donc être mise au cœur de nos politiques publiques.

L'ESS est un mode d'entreprendre dont l'écosystème de développement est structurellement sous-financé. L'ESS bénéficie de 16 milliards d'euros de soutien de la part de l'État selon le rapport récent de la Cour des comptes. Ce rapport permet de tordre le cou à la fable de l'ESS comme économie démesurément subventionnée : il démontre que seules 4% des entreprises et organisations de l'ESS perçoivent des subventions, et que 80 % des subventions touchées par l'ESS sont des dépenses pour garantir des droits ou assurer des services dans le prolongement de l'action de l'Etat, prouvant que l'ESS est une économie indissociable de l'intérêt général. Le travail mené par la Cour permet par ailleurs de démontrer que les soutiens à l'ESS ne représentent que 7% du total des aides aux entreprises, un montant bien inférieur à la part de l'ESS dans l'emploi privé.

C'est pour ces raisons et pour faire face à cette coupe budgétaire inédite et dramatique des moyens dédiés par l'Etat au développement de l'ESS et pour développer une politique publique ambitieuse dédiée au développement des entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire, que le groupe Écologiste et social propose par cet amendement, adopté en commission des affaires économiques, de leur consacrer un budget de 40 millions d'euros.

Ces financements bénéficieront aux entreprises et organisations de l'ESS qui organisent patiemment les solidarités, animent les territoires, innovent au service du plus grand nombre.

Ils devraient bénéficier aux CRESS, qui souffrent d'un sous-financement structurel de leurs missions légales ; vis-à-vis de leur rôle d'ensemblier des acteurs régionaux de l'ESS et de leurs missions d'intérêt général (attribuées par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS). Uniques dans leur légitimité et leurs périmètres, les chambres régionales sont devenues incontournables dans le déploiement des politiques publiques en faveur du soutien aux entreprises de l'ESS, et elles allient une intervention au niveau régionale avec une volonté de couverture des besoins au plus proche des territoires.

Ils devraient également permettre d'augmenter les crédits du Dispositif Local d'Accompagnement favorisant la création d'emploi ; le DLA étant le principal dispositif financé par le budget dédié spécifiquement au soutien au développement de l'ESS comme mode d'entreprendre. Ce dispositif participe au développement de l'ESS dans les territoires, grâce à des prestations d'ingénierie assurées par un réseau de 120 opérateurs régionaux et départementaux animés par l'Avise, sur leurs projets stratégiques, leur organisation interne, le renforcement de leurs compétences, leur modèle économique, leurs regroupements ou le développement de leurs partenariats. Ce dispositif a démontré son efficacité. Selon l'Avise, les entreprises accompagnées par le DLA ont vu leurs emplois croître de 13,6 % entre 2020 et 2022, contre seulement 3,1 % pour celles qui n'ont pas bénéficié de cet accompagnement. Enfin, ils devraient permettre d'augmenter le budget alloué aux Pôles territoriaux de coopération économique, et ainsi rétablir le niveau de financement qui leur était accordé en 2024. Ces pôles jouent un rôle clé dans la revitalisation des territoires en réunissant les acteurs de l'ESS, les entreprises, les collectivités et les centres de recherche, tout en promouvant l'innovation sociale. La réduction des financements menace leur capacité à continuer à créer des emplois durables et à soutenir les territoires en déclin.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- ☐ La proposition augmente de 40 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n° 04 « Économie sociale, solidaire et responsable » du programme n° 305 « Stratégies économiques » ;
- ☐ La proposition réduit de 40 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n° 04 « Développement des postes, des télécommunications et du numérique » du programme 134 "Développement des entreprises et régulations".

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme 134, les auteurs de cet amendement appellent le Gouvernement à lever le gage